NORD

DOUAI

EXEMPLE A SUIVRE

aux les Bureaux de Bienfaisance des communes d'Aix, Auchy, Coutiches, Faumont, Landas, Nomain et Saméon

On nous écrit d'Orchies :

Sous ce titre, le « Progrès du Nord » du 4 juin publie une ampliation d'une délibération du Bureau de Bienfaisance de Beuvry, de la séance du 20 mai dernier, signée de M. Hector Simon, président.

Il en résulte que cette Commission administrative demande à M. le Préfet du Nord, de faire vérifier les archives de l'Hospice-Hôpital d'Orchies, pour que les communes du Canton « aient, dans cet Hôpital, pleine et entière jouissance de leurs droits imprescriptibles ».

M. Simon invite les Bureaux de Bienfaisance des communes du Canton à prendre la même délibération, car aucun acte administratif « n'a pu, dit-il, les dépouiller de ces droits ».

S'il n'est par suite d'un acte administratif, c'est donc que la commune d'Orchies ou l'Administration des Hospices est seule coupable de ce... rapt !

Voilà de bien gros mots ou plutôt une bien bonne blague de notre ami Simon, et n'était mon désir de ne laisser planer aucun soupçon sur l'honneur des Orchiésiens, je le laisserais à loisir se gausser de certains maires du Canton, en les invitant à prendre une délibération semblable à celle dont il est question.

Seulement, ce bruit, que l'on voudrait accréditer à nouveau, doit être une fois pour toutes détruit.

On va bien rire à la Préfecture, à la lecture de la délibération de la Commission administrative du Bureau de Bienfaisance de Beuvry ! Surtout M. l'archiviste départemental !

Pour éclairer la religion de M. Simon, nous nous permettrons de rappeler qu'au moment où on décida la construction des casernes, la Ville d'Orchies était exposée à tous les désastres d'une occupation étrangère.

Le canton devait loger, payer et nourrir pendant plus de 3.000 hommes ; mais le contingent ne fut effectivement que de 1.600 hommes : un bataillon de grenadiers de Verden et un bataillon de grenadiers d'Ostfriesland (Hanovriens et Autrichiens).

De concert, et à frais commune, les communes du canton d'Orchies entreprirent la construction de casernes qui furent occupées par les troupes étrangères jusqu'en août 1817.

Les casernes coûtèrent 109.924 fr. 80, réparties par « arrêté préfectoral du 25 mars 1818 », dans la proportion suivante, entre les communes du canton :

Aix, 9978 fr. — Auchy, 12929.20. — Beuvry, [illegible]. — Coutiches, 33190,70. — Landas, [illegible] fr. 55. — Nomain, 29.526 fr. 20. — Orchies, [illegible]. — Saméon, 15316 fr. 45. — Soit bien, [illegible] francs 80.

A cette époque, le canton d'Orchies ne comprenait que huit communes, Coutiches et Faumont n'en formant qu'une seule.

Faumont fut érigée en commune le 18 avril 1836.

Les casernes furent vendues en 1832 par la « Commission administrative des Casernes », composée de MM. Estevez Guillaume, maire d'Orchies ; Gruyelle Philippe, maire de Coutiches ; Simon Isaac, maire de Beuvry, à M. Coquelet, filateur de lin, qui y installa son industrie. Le prix de vente était 30.000 francs, qui, lors du paiement, s'élevait, intérêts compris, à 34.125 francs, lesquels furent répartis ainsi :

Aix, 3004.30. — Auchy, 2594.83. — Beuvry, 8765.46. — Coutiches, 665.75. — Landas, 4007.41. — Nomain, 5529.76. — Orchies, 6641.85. — Saméon, 3075.80. — Soit bien, 34.125 francs.

Les maires du canton ayant à cœur les intérêts qui leur sont confiés, sont mieux placés que quiconque pour reconnaître la vérité, telle que nous venons de l'exprimer. Ils ont certainement, jeté un coup d'œil rétrospectif sur les actes de leurs prédécesseurs et sur les situations financières antérieures de leurs communes. D'ailleurs, ils auraient depuis longtemps formulé leurs revendications s'il y avait eu lieu.

Les casernes sont aujourd'hui occupées par les écoles privées des garçons et des filles et par l'Hospice-Hôpital. L'Orphelinat, récemment construit, occupe l'emplacement des maisons Legrand et Poutbergtien.

L'ancien hôpital était situé où se trouve actuellement l'école laïque des filles et le bureau des postes.

D'après M. Finot, ex-archiviste départemental qui a établi l'inventaire des archives hospitalières d'Orchies, la fondation de l'hôpital est due à la générosité des comtesses Jeanne et Marguerite de Flandre. On assigne la date de 1242, à cette fondation.

5 juin 1910.

J. TONNEL,

Secrétaire de la Mairie d'Orchies.

Suites mortelles d'accident à Auby

Victor Dubois, est ouvrier de Raimbeaucourt qui, dans la nuit de vendredi à samedi, au cours de son travail à l'usine des Asturies, s'était fracturé la colonne vertébrale en tombant dans un escalier, est mort dimanche, à onze heures du soir, à l'Hôtel-Dieu de Douai, où on l'avait transporté.

GUESNAIN. — Procès-verbal a été dressé au Belge Lambert Bruguelle, 55 ans, mineur, pour vol de boulets au préjudice de la Compagnie des mines d'Aniche.

FENAIN. — On a volé un agneau au préjudice de M. François Renaud, cultivateur. Cet agneau valait 20 fr.

VALENCIENNES

Deux coups de revolver sont tirés sur un douanier

A BRUAY-SUR-L'ESCAUT

Dimanche matin, le sous-brigadier des douanes Maréchal et le préposé Andrieu, qui se trouvaient en embuscade au lieu dit « Marais-Fourard » virent passer un homme portant un ballot.

Ayant pris cet individu pour un contrebandier ils s'élancèrent à sa poursuite.

L'inconnu sur le point d'être atteint tira deux coups de revolver sur le douanier Andrieu qui fut blessé à l'épaule droite et à la tête.

Pendant que son collègue se portait à son secours le meurtrier disparaissait.

Une enquête est ouverte.

Le Carnaval d'Été à St-Amand

Dimanche eut lieu le carnaval d'été organisé par la commission des fêtes et ouvert tant aux amandinois qu'aux autres personnes voulant y participer. Une journée particulièrement ensoleillée mais choisie donna à cette fête tout l'éclat désirable et la réussite que l'on pouvait souhaiter.

Les promeneurs venus fort nombreux se répandirent dans les principales artères, mêlant leur admiration aux rires que soulevèrent les masques isolés et les groupes qui, leur inscription faite au pont de Condé, se présentèrent aux jurys répartis aux trois autres extrémités de la ville et sur la Grand'Place.

Citons d'abord « Les Pompiers de Tagnie », groupe constitué pour recueillir une collecte au profit de l'école laïque du Moulin-des-Loups, les « Bigophones Denaisiens » et ceux de « la rue de Douai, à Denain », une abeille et sa ruche, Chantecler, la Fanfare des Valets de chambre congolais, « l'Angelus, groupe » terre cuite », le Drapeau, groupe terre cuite, groupe des marchands de balais, regouleurs, le Club Roubaisien, « les Cyclistes Tonkinois », « Toréador », « Mignonne », « Un Juge », Mandarin, cochon excentrique, cavaliers, « Le fou du roi », « Coq et poule », « Reine des fleurs », Pierrot et Colombine, etc... Parmi les musiques : « l'Union des Trompettes », les accordéonistes, les Bigophones Denaisiens, les valets de chambre congolais, la Vénitienne de Pont-sur-Sambre, et les bigophones de la rue de Douai comprenant à elle seule 65 exécutants, etc., etc.

L'animation grandit de moment en moment et lorsque les groupes se furent réunis pour le défilé qui commença à 4 heures ½, la Grand'Place fut noire de monde. Le cortège se forma et parcourut la rue Thiers, la rue du Docteur-C.-J.-Davaine, la rue du Petit-Repas, la rue des Murs, la rue d'Orchies, puis la dislocation se fit sur la Grand'Place.

Une fête de nuit dans le jardin public commença peu de temps après. Elle promettait une réussite complète mais l'électricité abondante commença à s'exhaler en éclairs qui striaient le ciel d'une vive clarté. Les grondements lointains d'un orage menaçant engagèrent les promeneurs à se retirer dans leur demeure, et, seuls, les jeunes que rien n'arrête, se réunirent sous la Tour où les danses entraînantes furent dansées gaiement.

La distribution des récompenses eut lieu lundi, à 4 heures.

En voici la liste :

1re catégorie, chars et groupes comprenant plus de 20 personnes : 1er prix ex-æquo, Les Vénitiens de Pont-sur-Sambre et les Cails de Denain, 150 fr. chacun; 2e ex-æquo, Bigophones Denaisiens et groupe du costume de Roubaix, 100 fr. chacun; 3e, Pompiers de Tagnies, 75 fr.; 4e, Cyclistes Tonkinois, 50 fr.

2e catégorie, chars et groupes comprenant plus de 10 personnes : 1er prix, les Déconophones de Lille, 60 fr.; 2e, Duel sous Louis XIII, 30 fr.; 3e, Pages et folies de Valenciennes, 25 fr.; 4e, groupe moderne, M. Barenne, 20 fr.

3e catégorie, couples et masques seuls : 1er prix ex-æquo, l'Angelus et la Défense du Drapeau, terres cuites, 20 fr. chacun; 2e, l'Abeille et sa ruche, 18 fr.; 3e, Chantecler, 15 fr.; 4e, Toréador, 15 fr., 5e, Coq et poule, 12 fr.; 6e, Cochon, 12 fr.; 7e, Reine des roses, 10 fr.; 8e, Mandarin, 10 fr.; 9e, Carmencita, 6 fr.; 10e, Louis XV, 8 fr.; 11e, Pierrot et Colombine, 6 fr.; 12e, Bouquetière, 6 fr.; 13e, République, 4 fr.

Primes spéciales aux bigophones : 1re prime, Cails de Denain, 25 fr.; 2e, Bigophones Moulin-des-Loups (Pompiers Tagnie), 15 fr.; 3e, Bigophones Denaisiens, 10 fr.

Musiques comprenant au moins 20 membres : 1re prime, Cails de Denain; 2e, Foli Club de Pont-sur-Sambre; 3e, Union des Trompettes Saint-Amand; 4e, Accordéonistes St-Amand; 5e, Bigophones Denaisiens; 6e, Pompiers de Tagnie.

Primes d'éloignement aux sociétés musicales comprenant au moins 10 membres et résidant au delà de 10 kilomètres de la ville : 1re prime, Pont-sur-Sambre, 42 fr.; 2e, Cyclistes Roubaisiens, 30 fr.; 3e, groupe du costume roubaisien, 20 fr.; 4e, Bigophones rue de Douai, à Denain, 10 fr.; 5e, Déconophones, 10 fr.; 6e, Bigophones Denaisiens, 7 fr.; 7e, Pages et folies, 2 fr.; 8e, Louis XIII, 6 fr.; 9e, groupe moderne, 4 fr.

Les concurrents qui n'ont pu retirer le montant de leurs prix, hier lundi, doivent adresser à M. Mennessier, trésorier de la commission des fêtes, leur carte de participant au concours. Dès la réception de cette carte, M. Mennessier leur adressera les prix qui leur ont été attribués.

DENAIN. — Tentative de suicide. — La nommée Vandeputte, 16 ans, s'est jetée à l'eau, lundi vers 2 heures de l'après-midi, au hameau de la Baqueterie. Trois jeunes gens, les sieurs Méroux, Mayeur Henri et Meguelle, qui passaient à ce moment, parvinrent à ramener sur la berge l'infortunée jeune fille, qui, après avoir repris connaissance, est rentrée chez elle, rue Houlard. On attribue cette tentative de suicide à des chagrins de famille.

THIANT. — Accident. — Dimanche, vers huit heures du soir, Deltolle, boucher à Thiant, revenait de la fête de Trith-Saint-Léger. Il allait à vélo à toute allure, quand arrivé près de la gare Prouvy-Thiant, il heurta violemment une fillette de 10 ans, Hélène Delsart, qui se rendait à la gare, la renversa et le choc fut si violent que l'enfant tomba évanouie.

Relevée par son père qui la transporta immédiatement chez M. Loire, hôtel de la gare, où des soins lui furent donnés en attendant l'arrivée du docteur Dorvaux qui avait été mandé, sauf complications, son état n'inspire pas d'inquiétudes.

CAMBRAI

Attelage tamponné à Solesmes

La voiture de MM. Cartegnie frères, fabricants de cidre, se rendait pour la livraison du côté de Denain; à Verchain, le tramway tamponna la voiture. Le conducteur, M. Lobry, fut projeté dans un champ de luzerne, heureusement pour lui, car le choc fut amorti. Les deux chevaux furent renversés, un des deux dut être abattu, l'autre est contusionné.

CLARY. — Election du Maire. — Le Conseil municipal de Clary s'est réuni à l'Hôtel de Ville, dimanche à midi, pour procéder à l'élection du Maire, nécessitée par la révocation de M. Brasseur. Tous les conseillers étaient présents.

Au premier tour de scrutin, M. Jules Foucaut, fabricant de tulles, républicain libéral, a été élu par 9 voix contre 7, à M. Colard Adolphe.

CAUDRY. — Dimanche matin, M. Leclercq, cabaretier, rue de Cambrai, à Caudry, a trouvé au milieu d'une couvée qui venait d'éclore un poussin, possédant quatre pattes bien conformées. De nombreux visiteurs se sont rendus à l'estaminet Leclercq, pour admirer le phénomène.

AVESNES

Terrible mort à Maroille

Un grave accident est survenu à l'usine des tanneries de Maroille, Mme Jules Abraham, occupée à ladite usine s'étant approchée trop près d'une courroie de transmission en marche, fut accrochée par sa robe et, entraînée par la vitesse du volant, cette dame fut littéralement broyée.

Quand la machine se fut arrêtée, on ne releva qu'un cadavre.

Cet accident a vivement impressionné tous les ouvriers de l'usine.

MAUBEUGE. — Concerts Militaires. — La musique militaire du 145e régiment d'infanterie se fera entendre les mardi 7 et jeudi 9 de 8 heures à 9 heures, place Verte.

Au programme : Pous' marche, allegro ; Fantaisie sur le « Favorite », Donizetti ; Marche du Couronnement de la Muse du Peuple, G. Charpentier ; Capricante, morceau de genre, P. Wachs ; Die Ranberburg, ouverture symphonique, Kuhlau ; Bar-bin, polka Valenciennoise, P.-A. Vidal.

Tir des Carabiniers Maubeugeois. — MM. Krieger, 38 p. ; Duquesne, 37 ; Quenet, Renaux, Teynier, 36 ; Dupuis, Lermigeaux, 35 ; Bazin, Heucin G., Mathieu Viart, Sauce, 34 ; Dietrich, Rivolet, Plaisant, 33 ; Derome, 31 ; Bordas, Lecouvez, 30 ; Gravet, Splingard, Villot, 29 ; Bonnaire 28 ; Brohet, Demarez, Drupier 27 ; Gérard, Meersmann 26 ; Bertrand, Desai 25 ; Boucher, Leguy, Collier, 24.

GLAGEON. — M. le docteur Moret procédera aux vaccinations gratuites chez lui, toute la matinée du dimanche 12 juin.

HAZEBROUCK

MERVILLE. — Une grave affaire. — M. Coupillaud, juge d'instruction vient d'être chargé d'une affaire de mœurs qui se serait déroulée il y a quelques jours. Un jeune garçon, sous prétexte d'aller chercher des fleurs, attira une gamine de 7 ans, dans un lieu désert, et la violenta, après l'avoir menacée de coups si elle disait quelque chose.

DUNKERQUE

DUNKERQUE. — L'homme au revolver. — Un nommé Louis Magné, 25 ans, habitant rue St-Gilles, s'était posté à proximité du bar « Royal Sovereign », en citadelle, où occupe une chambre son amie Georgette Férien.

Magné qui était armé d'un revolver chargé de six balles, ne parlait rien moins que de tuer celle dont il épiait la sortie.

Deux agents avertis passèrent près de Magné et l'appréhendèrent, l'un d'eux lui enlevant son arme qu'il avait à leur approche dissimulée dans une des poches de son veston.

Très surexcité, Magné a déclaré qu'il achèterait un autre revolver et qu'il ferait son affaire à Georgette.

En attendant, il s'est vu gratifié d'un procès-verbal pour port d'arme prohibée.

DUNKERQUE. — On recherche le jeune Isidore Verstraete, journalier, âgé de 22 ans et qui a disparu depuis le 3 juin. Verstraete était parti de chez lui vendredi matin, pour passer le Conseil de revision. Depuis on ne l'a plus revu.

On craint qu'il ait été victime d'un accident.

Coups de revolver. — La police recherche des marins qu'on croit appartenir à l'équipage du vapeur « Gunge » et qui, furieux de ce qu'ils ne pouvaient emmener les pensionnaires d'une maison close de la rue de la Marine, ont tiré des coups de revolver qui n'ont, fort heureusement, atteint personne.

Lorsque la police est arrivée, attirée par les détonations, les marins avaient pris la fuite.

Retour d'une goëlette. — La goëlette « Schotter-Hoff » est entrée hier après-midi à Dunkerque avec 140 tonnes.

Ce navire à la suite d'avaries avait dû entrer en relâche à Faskrudfjord où il avait été réparé.

L'équipage ayant refusé de continuer la campagne et de ramener le navire à Dunkerque, le « Schotter-Hoff » est revenu avec son équipage, celui de la goëlette « Czarine » et deux Islandais qui faisaient partie de l'équipage d'un navire naufragé.

ROSENDAEL. — Mort suspecte. — Nous avons rapporté hier la découverte du cadavre du cimentier Joseph Wybouw, disparu à la suite d'une rixe, le 30 mai dernier.

M. le docteur Goethals, après examen du corps, a refusé le permis d'inhumer et conclu à la nécessité d'une autopsie.

M. le docteur Huyssen, médecin légiste, a été commis par le parquet pour procéder à cette opération qui aura lieu à l'hôpital.

COUDEKERQUE-BRANCHE. — Suicide. — On a trouvé pendu chez son beau-frère, au chemin de ceinture, le nommé Julien Vanmairis, âgé de 27 ans.

On se perd en conjectures sur les motifs qui l'ont poussé au suicide. Vanmairis avait encore, dimanche dernier, travaillé chez son patron, M. Merveille, entrepreneur de transport, et rien dans son attitude ne laissait supposer qu'il dût attenter à ses jours quelques heures plus tard.

VOYAGES EN BELGIQUE

Afin de faciliter les Excursions vers la Belgique et à l'Exposition Universelle de Bruxelles, un " Guide illustré " de 80 gravures, indiquant les combinaisons les moins coûteuses, décrivant les Villes et Curiosités, est publié par l'Agence des Chemins de fer Belges, 42, rue Le Peletier à Paris. Envoi franco contre 75 centimes en timbres ou mandat-carte. Jolie carte de Belgique et Plans de villes joints gratis au volume. — Notice envoyée sur demande.

PAS-DE-CALAIS

BÉTHUNE

Un homme se donne un coup de couteau à Lens

Une affaire à éclaircir

Lundi dans la journée le sieur Gustave Humpe, senté à l'hôpital de Lens, demandant à être soigné, disant qu'il s'était porté un coup de couteau, satisfaction lui fut donnée.

Quelques heures plus tard, il voulut quitter l'établissement, mais conformément au règlement, M. Lefebvre, économe, s'y opposa.

C'est donc malgré lui, que le blessé resta hospitalisé.

Disons que Gustave Humpe porte à la face côté droit, une plaie assez profonde, qui semble avoir été faite, ainsi qu'il la dit avec un couteau.

Renseignements pris de divers côtés, on prétend que le blessé a reçu un coup de couteau lundi dans la journée au cours d'une rixe survenue dans la cité de la fosse n° 8 des Mines de Lens. La police enquête, elle parviendra sans doute à éclaircir cette affaire.

Est-ce un crime à Pont-à-Vendin ?

Elle s'est suicidée dit l'accusé

Sur le territoire de Pont-à-Vendin, traversé par la Deûle, accostent souvent des bélandres venues prendre un chargement de charbon. Tel était, dimanche, le cas du « Jean-Bart », parti le matin, des quais des mines de Lens, et qui vint, après avoir parcouru un kilomètre environ, s'amarrer à proximité du rivage des mines de Drocourt. Le bateau prit place au milieu d'une file de cinq ; la manœuvre terminée, les câbles une fois fixés aux piquets plantés dans le sol, tout rentra dans le calme.

Les hôtes du bâtiment fluvial, un faux ménage, déjà vieux, menaient une vie plutôt misérable, se laissant manquer presque du strict nécessaire pour acheter de l'alcool et boire bien souvent jusque l'ivresse la plus complète. Lui, Eugène Poullain, 49 ans; elle, Célestine Gouillard, 50 ans, considérés comme des alcooliques fieffés, étaient plaints et souvent blâmés par leurs camarades. De tant à autre s'élevaient entre eux des discussions engendrées souvent par les troubles de la liqueur forte.

Dimanche matin, — ainsi le raconte le batelier, — dès que la péniche fut en place, sa concubine, se rendit à l'épicerie, acheta un litre d'eau-de-vie qu'elle but presque en entier pendant le cours de la journée. Lui, resta dans la cabine, puis, de six heures à minuit, il pompa l'eau de la cale; à cette heure seulement, il gagna sa couchette. Celle-ci, que nous avons pu voir, sise à l'arrière du bateau, n'est guère moelleuse. Elle se compose simplement d'un ballot servant d'oreiller et de deux larges planches. Poullain ne s'occupa pas de son amie, il ne put, quand on l'interrogea, déclarer à quel moment elle se coucha, dans un lit aménagé pour elle dans une chambre spéciale.

A trois heures du matin, en vaquant aux occupations journalières, il trouva sa femme étendue dans sa cabine, morte, au milieu d'une mare de sang. La tête reposait sur la dernière marche de l'escalier, un couteau était à portée de sa main, il le ramassa, l'essuya, puis à six heures, il se mit doucement en route, pour aller prévenir la gendarmerie. En arrivant à la caserne, il s'exprima ainsi : « Ma femme vient de se suicider d'un coup de couteau, venez faire les constatations ! ». Les gendarmes Valmobis et Dugimont se rendirent sur place en toute hâte. Il leur semble que ce suicide pouvait n'être que le résultat d'une tragique mise en scène, aussi décidèrent-ils de garder à vue Poullain. Un télégramme mit le parquet et M. le lieutenant Coine, au courant, cependant que le docteur Lheureux, commis pour un premier examen, se déclarait incompétent, réclamant le secours du médecin légiste.

A 2 heures ½, le parquet arriva à Pont-à-Vendin, il était composé de M. Béliard, juge d'instruction, Nicolle, procureur de la République, Hanseval, médecin légiste, Du Vet, secrétaire. M. le lieutenant Coine accompagnait les magistrats. Ceux-ci se rendirent, immédiatement au bateau. Ils examinèrent minutieusement la cabine où le sang avait tant coulé. Une chose les frappa : ce fut l'emplacement des flaques de sang, dont certaines, et des plus importantes, ne semblaient pas en rapport avec la position du cadavre. D'autre part ils crurent remarquer que la morte avait été traînée et changée de place. De plus, la blessure que la victime portait lui entaillait le côté gauche du cou ; or, à la droite du cadavre, on voyait, sur le parquet, de larges caillots et des gouttes de sang. Il en était de même dans un petit interstice laissé entre l'escalier et une paroi de la petite salle. Près du poêle, une grosse goutte dénotait une chute perpendiculaire, tandis que les autres affectaient une forme ovale marquant la direction d'un giclement.

M. le docteur Hanseval, dans un hangar proche, pratiqua l'autopsie du cadavre ; il releva la trace d'un seul coup de couteau porté de haut en bas, à cinq centimètres du maxillaire inférieur. La lame pénétra profondément dans les chairs, tranchant l'artère carotide primitive à quelques millimètres de l'endroit où elle se sépare en fourche pour devenir artère interne et externe. Cette blessure provoqua une abondante hémorragie qui détermina la mort.

La violence du coup, la façon dont le couteau entailla les chairs de haut en bas, jointes aux constatations relevées lors de l'examen de l'état des lieux, sont capables de laisser croire à un crime.

Le parquet se transporta à la caserne de gendarmerie, il entendit, d'abord, deux témoins qui affirmèrent avoir vu Célestine Gouillard à 7 heures du soir et qu'elle n'était pas ivre.

Poullain fut ensuite interrogé; il maintient que son amie s'était volontairement donné la mort. M. le docteur Hanseval examina le batelier, il ne relève sur lui-même aucune tache de sang. La manche droite de sa chemise en était fortement tachée. A cela, le marinier répondit : qu'il s'était taché en déplaçant le cadavre. Il fit valoir aussi quelques arguments en sa faveur qui ne purent cependant pas convaincre le parquet à le laisser en liberté. En conséquence, un mandat de dépôt dûment délivré, l'amènera aujourd'hui mardi matin, à la prison de Béthune.

BARLIN. — Affaire de mœurs. — Louise Dufour, 8 ans, sortait vers 8 heures ½ du soir de l'école en compagnie de ses petites amies, lorsqu'un maçon s'approcha d'elle, lui donna deux sous et, la prenant par la main, l'entraîna dans une maison en construction, près du coron des Sœurs. Là, malgré les pleurs de la fillette, il commit sur elle des actes répréhensibles.

L'individu, arrêté quelques instants après, a déclaré se nommer Auguste Godin, 40 ans, maçon.

LOOS-EN-GOHELLE. — Une fillette renversée par un cycliste. — Dimanche, vers 3 heures ½ du soir, la jeune Marie Jeanjambre, âgée de 8 ans, jouait sur la grand'route qui conduit à Béthune, lorsque passa un cycliste, marchant à toute vitesse.

N'ayant pu se garer assez tôt, l'enfant fut renversée.

Relevée sans connaissance la petite Jeanjambre fut transportée chez ses parents où elle reçut les soins du docteur Robillard qui n'a pu se prononcer.

Pendant ce temps, l'imprudent cycliste, au lieu de s'assurer de l'état de sa victime, fila vers la direction de Béthune.

D'après les renseignements recueillis, l'auteur de cet accident semble être âgé de 20 ans, il était vêtu d'un paletot noir et d'un maillot portant l'inscription : « Ecole de natation de Lens ».

LIEVIN. — Enfant noyé. — Le jeune Pierre Taillier, âgé de 20 mois, jouait dans la cour de l'habitation de ses parents, qui demeurent 784, rue Chaptal, lorsque s'approchant d'une cuve pleine d'eau, que sa mère avait laissée sur le sol, il tomba dans celle-ci. Retiré quelques instants après, l'enfant avait cessé de vivre.

LIEVIN. — Louis Renaux, 42 ans, mineur, demeurant hameau de Calonne, pour avoir porté des coups à son épouse, s'est vu dresser procès-verbal par les gendarmes.

— A l'estaminet Quevauvillères, J.-B. Basset, cultivateur et marchand de chiffons, Joseph Mayeur, son beau-frère, rencontrèrent Socrate Delecolle, marié avec une fille de Mayeur. Ce dernier reprocha à son beau-fils d'avoir abandonné sa femme. Une discussion s'éleva, elle se termina par l'expulsion brutale de Socrate du cabaret.

Pendant qu'il se dirigeait vers la fosse n° 1 des mines de Liévin, il eut à souffrir des brutalités de sa femme née Maria Basset, 26 ans, de ses beau-père Joseph Basset et beau-frère Lucien Basset, 18 ans.

En apprenant la scène qui venait de se dérouler, les frères du rossé, Achille, 27 ans, et Moïse Delecolle, 34 ans, mécontents, s'en prirent à J.-B. Basset et Joseph Mayeur à qui ils portèrent des coups. Les gendarmes ont verbalisé contre tous les batailleurs.

MONTREUIL

MONTREUIL. — Blessé par un cheval. — Samedi, au moment où M. Lecerf se baissait pour regarder un pied de devant de son cheval, l'animal surpris, lui porta un coup de pied à la tête.

Le jeune homme tomba sur la chaussée et fut conduit chez M. Caron. Son état n'est pas grave.

BOULOGNE

Accident d'automobile à Wimereux

M. Gournay-Delpierre, de Boulogne, allait en automobile, dimanche à Wimereux, quand en haut de la côte qui précède cette commune, il aperçut un groupe de quatre personnes marchant de front sur la route.

Il fit manœuvrer son signal. La dame qui se trouvait à droite se rangea sur la bordure du champ du même côté, tandis que ses trois compagnons se portaient du côté opposé sur les rails du tramway.

La route était libre, mais à dix mètres du groupe scindé en deux, l'une des deux dames de gauche s'élança à travers la chaussée pour retrouver sa sœur qui se trouvait de l'autre côté.

Le mouvement avait été si prompt que le frein fut impuissant à retenir la voiture.

La voiture grimpa sur le talus haut de un mètre à cet endroit et capota, projetée dans le champ voisin.

En se renversant, la voiture atteignit la dame à la partie gauche de la figure. La malheureuse gisait sans connaissance, la figure ensanglantée, le bras gauche replié sur la tête dans un mouvement instinctif de préservation.

M. Gournay alla chercher des secours à Boulogne, et on ramena la blessée à son domicile 24, rue du Temple.

M. le docteur Debusschère constata que Mlle Dubaupré — (tel est le nom de la victime) — portait au pariétal gauche une plaie avec épanchement, du caractère le plus grave. Elle avait, en outre, la figure couverte d'ecchymoses, principalement au nez et au front, à la jambe droite, une très forte contusion.

M. le docteur Debusschère ne releva aucune fracture ni contusion interne et on peut considérer que Mlle Dubaupré, bien que grièvement atteinte, ne se trouve pas en danger de mort.

CALAIS. — Le noyé de Risban. — L'enquête ouverte au sujet de la lugubre trouvaille du Fort-Risban, a permis d'établir que la mort remontait à une dizaine de mois.

Aucun renseignement n'ayant pu être recueilli au sujet de l'identité du corps, le cadavre a été enterré hier dans l'après-midi.

TIRAGES FINANCIERS

VILLE DE PARIS 1898

Le numéro 263991 gagne 200.000 francs.

Le numéro 81806 gagne 50.000 francs.

Les quatre numéros suivants gagnent chacun 10.000 francs.

493005 — 300657 — 154790 — 179022.

Les quatre numéros suivants gagnent chacun 5.000 francs :

35018 — 97095 — 554300 — 876708.

Les quarante numéros suivants gagnent chacun 1.000 francs :

560576	376397	112480	135769	130698	287904
460018	27708	156531	343147	671953	290502
615628	13839	5233	104319	162523	338004
547657	297830	504540	616733	131156	420331
89229	9901	23867	582042	62250	392029
666625	100370	36152	643182	306482	201744
641084	306719	222676	387561		

Cabaretiers !!!

Nettoyez vos Tuyaux !

vos pompes, votre verrerie de débit à l'OZONITE. Dépositaire général pour le gros : P. LANDOUZY, 27, rue de Wazemmes, LILLE. En vente chez les principaux Epiciers et Droguistes. 3657

POUR VOUS DÉSALTÉRER ET VOUS RAFRAICHIR

immédiatement et agréablement

PRENEZ

du BANYULS-TRILLES à L'EAU

C'EST L'APÉRITIF D'ÉTÉ PAR EXCELLENCE

DEMANDER

un TRILLES à L'EAU

et exiger l'étiquette sur la bouteille 7062

PROGRAMME DES SPECTACLES

Omnia Pathé (rue Esquermoise). — Ce soir Cagliostro, énigme dramatique à grand spectacle ; le Gros Péché de la petite Marthe, charmante scène romanesque. — Le Messager de Notre-Dame. — Une Nuit de Noces au Village, joué par M. Prince. — Une Ruse de Mari, joué par M. Max Linder. — Les travaux de sauvetage du « Pluviôse », etc., etc. 3649

T. l. j. Cinéma Gratis aux Galeries Lilloises. 7260

Brasserie Universelle (Casino des Familles), place du Théâtre, Lille. — Nouvelle direction, J. Van Colbert, directeur-propriétaire. — Tous les jours, matinée de 4 à 7 heures ; soirée, à 8 h. ½ ; Spectacle-Concert.

Grand Music-Hall

Nombreuses attractions

Orchestre complet sous la direction de M. G. Lieu.

Entrée libre en semaine. — Dimanche et fêtes, entrée : 50 centimes. 3640

KERMESSES

12 juin. — Esquermes, Beaucamps, Fâches.

19 juin. — Sacré-Cœur-Lille, Wattrelos, Wavrin, Bondues, Ennetières-en-Weppes, Lambersart.

26 juin. — Saint-Etienne-Lille, Gondecourt, Mons-en-Pévèle, Bauvin, Mons-en-Barœul, Marquettes, Illies, Linselles, Lomme, Lesquin.

Pour se guérir et se préserver des Rhumes, Toux, Bronchites, Refroidissements, Catarrhes, Grippe, Asthme, Influenza, Phtisie, Tuberculose, pour se fortifier les bronches, l'estomac et la poitrine, il suffit de prendre à chaque repas deux GOUTTES LIVONIENNES de TROUETTE-PERRET. — 3 fr. le fl. toutes pharmacies. 505

INCOMPARABLE !

SAVON DENTIFRICE DE BOTOT

NOUVEAU PRODUIT

Le seul savon dentifrice vraiment HYGIÉNIQUE et ANTISEPTIQUE

Blancheur et conservation des dents

PRIX UNIQUE :

1 fr. 25. Extra-fin : 2 fr. 50 et 4 fr.

En vente dans toutes Bonnes Maisons

504

MESDAMES Pour DOULEURS, TROUBLES ou IRRÉGULARITÉS des ÉPOQUES, seul guérit la RÉGLOGÈNE LACROIX, contre 10f mandat ou timbres à G. LACROIX, Pharmacien-spécialiste à LILLE. 575

CALENDRIER

Mardi 7 Juin 1910. — 158e jour de l'année.

Soleil : Lever à 4 heures ; coucher à 8 heures 21, soir.

Lune : Lever à 3 heures 41, matin ; coucher à 8 h. 21, soir.

3e jour de la lune.

La durée du jour est en augmentation de deux minutes sur la veille.

Temps probable. — Un temps nuageux est probable ; la température va se tenir dans le voisinage de la normale.

BULLETIN METEOROLOGIQUE du 6 juin 1910

Baromètre à 8 h. du matin : 75[illegible].

Hausse depuis la veille à neuf heures du matin : à °/°3.

Température de l'air : 20°6.

Températures extrêmes depuis 24 heures :

Minima : + 15 7, atteint ce matin, à 4 heures.

Maxima : + 26 8, atteint hier à midi.

Hauteur d'eau tombée depuis la veille à 7 heures du matin : 0 m/m

Etat hygrométrique : 65

Direction du vent : Nord-Est.

Etat du ciel : Peu nuageux.

Feuilleton du 7 Juin 1910 — N° 16

Les Millions d'Outre-Mer

Par Pierre SALES

Oh ! que de fois elle avait été sur le point d'éclater ! Que de fois la jalousie avait failli lui faire commettre, brusquement, la suprême imprudence !... Mais que serait-il advenu, ensuite ?... Avec la dureté, l'égoïsme, la passion coupable de son mari, n'eût-ce pas été pour lui une porte ouverte sur le divorce ?... Le divorce !... Les enfants divisés entre le père et la mère... Ses enfants qu'elle adorait, surtout sa Lucienne...

Elle n'osait pas se demander, elle qui jugeait si exactement tout dans la vie, pour qui ses enfants prendraient parti ; car ils aimaient, et ils admiraient surtout, profondément, leur père, qui les avait fait riches, ne leur refusait rien et se glorifiait même des leurs défauts et de la petite insolence que leur avait apportée la fortune.

Elle murmura :

— Et pour une telle femme !... Une telle bonne !...

Ses larmes se séchaient un peu ; et elle serrait furieusement ses petits poings, comme si elle allait pouvoir la frapper.

Que de fois aussi, la tentation lui était venue de crier à son mari :

« Mais tu es donc aveugle !... Tu te figures qu'elle n'aime que toi, à toi seul !... Cela ne te crève donc pas les yeux qu'un autre est entré dans sa vie, un autre qu'elle met bien au-dessus de toi, pauvre petit paysan enrichi ; un autre qu'elle admire, dont elle adorerait presque la puissance, un autre pour qui elle t'aurait bien vite balayé, s'il lui fallait choisir entre vous deux !... »

Car elle connaissait les secrets de tous, autour d'elle. Et personne, dans cette intimité des deux familles, n'était plus capable de juger les autres.

Soudain, un sourire d'ironie refoula définitivement ses larmes.

Un sourire d'ironie ! Que voilà bien une chose que personne n'avait jamais vu sur les lèvres de cette pauvre petite madame Bernou !

Mais, au milieu de son chagrin, comment ne se serait-elle pas laissée aller à l'âpre jouissance de se moquer de ces deux hommes ?...

Auprès duquel, Antonia libre pour toute cette matinée, libre de ses enfants, libre de son mari, libre de son inséparable amie, auprès duquel allait-elle se rendre ?

Son mari, à elle, était à l'autre bout de Paris... M. Joë Spencer s'en était retourné à ses affaires... Ne l'attendaient-ils pas tous les deux ? Et lequel, ce soir... ou demain... ferait, tacitement, une scène de jalousie à Antonia ? C'est ainsi qu'elle saurait, elle toujours si mystérieusement observatrice, auquel des deux la femme adultère aurait porté son amour aujourd'hui. Elle finit par avoir un geste un peu dégagé, un sourire un peu plus tranquille, un regard presque apaisé. Ces petites jouissances secrètes finissaient par la consoler : une âme un peu philosophe peut encore prendre quelque amusement à sa douleur.

— Allons ! dit-elle en se redressant, partons pour le Bon Marché... Accomplissons notre petite besogne... Ne nous laissons pas déposséder de notre petit terrain... Qui sait ?... Que nous réserve l'avenir ? Que nous réserve la vieillesse ?...

⁂

Et l'auto toute blanche, toute joyeuse, avec cette éblouissante jeunesse, franchissait la royale avenue qui n'a pas d'égale au monde ; et, au milieu du mouvement des voitures, des cavaliers, des promeneurs, des cyclistes, des autres machines, elle pénétrait dans ce Bois, de si parfaite élégance, qui fut créé par dessus tout pour la femme et le cheval et que les petits monstres à pétrole ou à électricité envahissent de plus en plus, pilotés par des hommes qui semblent aussi de petits monstres, et même par toute une nouvelle élégance féminine, qui a fait le sacrifice de sa coquetterie, pour se livrer à ce plaisir, à cette demi-folie, qui est une des caractéristiques du vingtième siècle : la vitesse !

Tout d'abord, les trois jeunes filles avaient été légèrement apeurées, s'imaginant que l'auto allait se précipiter sur des voitures, des tramways, des piétons... Et Fernand éclatait de rire de cette petite frayeur, s'amusant à frôler le danger, à raser les obstacles, opérant ses virages avec une étonnante hardiesse, une telle sûreté que, bientôt, sa sœur et ses petites amies ne songeaient plus qu'à leur plaisir.

Elles commençaient même déjà à regarder, sur les autres autos, les toilettes des femmes, si le nom de toilettes peut encore se donner à ces affublements d'énormes cache-poussière, d'immenses voiles, de masques, de capotes fantastiques. Et elles s'amusaient même de ce que Fernand, au mépris des agents de la préfecture de police, et malgré l'engagement pris vis-à-vis de sa mère, se permit une vitesse qui allait certainement lui amener une contravention.

Mais il était aussi malin que hardi ; et, tout à coup, il ralentissait son allure : ses petits yeux avaient percé le lointain et découvert le groupe d'agents chargés de surveiller les automobiles.

Puis il disait :

— C'est assommant, vous savez, de faire de l'auto dans le Bois !

Luce, avant tout de suite compris sa pensée, observa :

— Tu as pourtant bien promis à maman que nous n'en sortirions pas.

C'était sa garantie, à la pauvre femme ; mais Fernand s'en souciait bien ! Et personne plus que lui, dans son entourage, ne tenait sa mère pour fort peu de chose.

Il haussa les épaules et répondit par un « parbleu » ! à la supplication que lui adressait de ses beaux yeux, Raymonde Lureau, la plus jeune, mais la plus ardente et la plus belle de ces trois jeunes filles. Pour elle non plus, ce n'était pas faire de l'auto, que de rouler à une si modeste allure, presque chevaline, par les sages allées du bois, avec l'obligation de se conformer à la volonté des autres...

— Oh oui ! je vous en prie, Fernand... Ne fût-ce que monter la côte de Suresnes !

Car, par les continuelles conversations du jeune homme si follement épris d'automobilisme, elle savait qu'une des premières difficultés que rencontrent les chauffeurs, à leur sortie de Paris, est la montée de cette interminable côte... et la descente aussi ; et déjà elle disait :

— Oui, n'est-ce pas... Quand nous serons arrivés en haut, nous repartirons à toute vitesse ?

Sa sœur aînée, Mathilde, personne toute menue, délicate, extrêmement jolie, eut alors un tremblement.

— Mon Dieu ! pourvu qu'il ne nous arrive rien !

Comme on se trouvait, à ce moment, à la sortie du Bois sur le pont de Suresnes, Fernand avait tout à fait ralenti son allure, et il put se retourner vers sa sœur et Mathilde, assises en arrière.

— Poltronnes ! fit-il avec dédain. C'est bien la peine d'être de grandes filles, quand cette gamine qui est à côté de moi...

Il n'acheva pas sa phrase, mais se retourna, tout admiratif, vers celle qu'il qualifiait de gamine, et qui avait eu, aussitôt, un mouvement d'irritation.

— Là ! Ne nous fâchons pas, ma Raymonde... puisque je te donne en exemple aux autres !

Et, tout bas, d'une voix brûlante, dépassant à peine ses lèvres, il murmurait :

— Puisque tu es la plus belle !... plus belle que toutes les jeunes filles... plus belle que les plus belles femmes !

Malgré le masque, malgré le voile, malgré le cache-poussière, Fernand distinguait que sa flatterie avait bien vite calmé l'irritation de la « gamine » ; et, dès qu'ils eurent franchi le pont et commencé l'ascension de la côte, ils oubliaient bien aisément, tous les deux, qu'ils avaient des compagnes. Et, durant presque tout le reste de la promenade, ils demeurèrent isolés, dans cette joie de la vitesse, où ils ne faisaient qu'un, comme, depuis leur enfance, ils n'avaient presque toujours fait qu'un dans leurs plaisirs.

Mathilde et Lucienne avaient d'abord été assez tranquilles ; car, pour gravir la côte, l'auto était bien forcée d'aller sagement. Mais les folies de vitesse recommencèrent dès qu'ils furent sur le plateau, et les deux jeunes filles essayèrent encore de ramener Fernand à un peu de prudence, Raymonde, au contraire, battait des mains et aurait presque été tentée de crier :

— Plus vite !... Plus vite encore !...

Elle était radieuse de frôler les piétons, les voitures, les cyclistes, de dépasser les quelques autos qu'ils rencontraient ; et, quand on leur criait des sottises ou des menaces, elle éclatait de rire : elle triomphait !

Elle avait toujours triomphé, dès sa venue au monde, si forte, si bien portante, que Guillaume Lureau avait à peu près trouvé en elle la consolation de la disparition de son fils Georges, et s'était presque résigné, même, à ce que ce ne fût qu'une fille. N'avait-elle pas l'indomptable caractère d'un garçon et toute son intelligence, sa hardiesse ?

Autant il s'était plaint, jadis, de la mine souffreteuse de Mathilde, de ses manières craintives, qu'il qualifiait d'hypocrisie, autant il se glorifiait de ce petit être déluré, batailleur, allant toujours de l'avant et en qui il voulait retrouver la trace des grands aïeux normands qui auraient conquis le monde.

Raymonde lui avait donné, ensuite, peut-être plus de satisfaction encore que son fils Georges, par ses études, par les examens qu'elle passait si brillamment et la foule de choses qu'elle savait faire imperturbablement, réalisant, à un point extrême, la formule de la jeune fille moderne qui doit tout savoir et tout savoir faire. Ce qu'il pouvait y avoir de superficiel dans cette éducation, échappait au bon Guillaume Lureau ; il admettait très bien que sa fille cadette sût dessiner, chanter, avoir les connaissances les plus étendues sur la science, la littérature et l'histoire, etc... et il commençait à dire à sa femme :

— Mais, sais-tu bien, ma fine, qu'elle t'en remontrerait !

(A suivre.)